

## Le calendrier du projet

Le projet est engagé depuis le début de l'année 2022 avec les exploitants des parcelles concernées, et dans le dialogue avec la mairie de Plaigne. Le dossier d'étude d'impact a été déposé en Préfecture à la fin de l'année 2023, le projet est donc en cours d'instruction par les services de l'État, avant la tenue d'une enquête publique courant 2025.



## Les bénéfices pour le territoire

### Retombées économiques

Les retombées économiques locales sont de diverses natures : les retombées fiscales engendrées par la présence du parc solaire pour les collectivités, la création d'activités économiques et d'emplois lors de la phase de construction et d'exploitation du parc, ou encore, les mesures de compensation et d'accompagnement mises en place dans le cadre de l'étude d'impact.

**Voici une estimation des retombées fiscales annuelles sur la base du projet présenté :**

Collectivités territoriales	Retombées fiscales annuelles
Commune de Plaigne	17 000 €
Communauté de communes Piège - Lauraguais - Malepère	40 640 €
Département de l'Aude	26 270 €

\*simulation faite le 08/09/2023 et basée sur les dispositions fiscales de 2023 (source : impots.gouv.fr)

### Les effets positifs du projet sur l'économie agricole du territoire :

- L'augmentation de la production ovine grâce à la création d'un nouvel atelier ovin, sur un territoire majoritairement dédié à la polyculture et au polyélevage ;
- La participation à la conservation d'une race de terroir, classées parmi les races ovines françaises menacées ;
- La pérennisation et la durabilité de l'exploitation grâce au projet d'installation d'une jeune agricultrice.